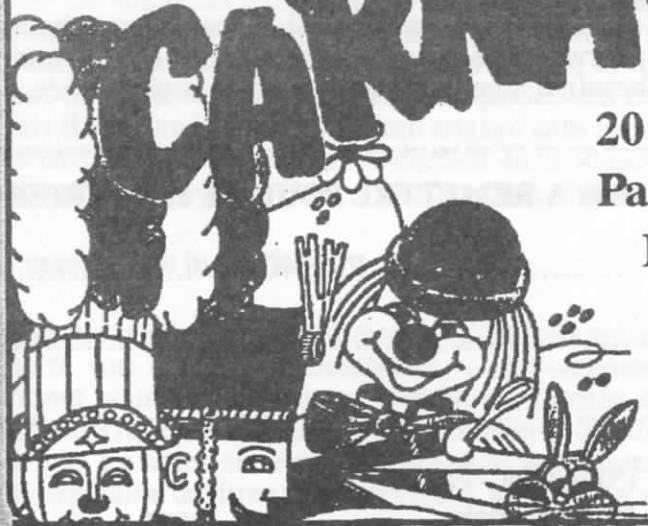


L'ERNAJOIE

Feuillet d'info mensuel publié pour la communauté Ernageoise
édité avec l'aide de l'ASBL Ernage Animation

N° 191 du 06 février 1993

GRAND CARNIVAL



20 FEV 93

Paradis des
Enfants

23 FEV 93

JUDO

Editeur responsable : José JACOBS drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT

Distribution : Eugène DEHOUX, Colette et Serge JORIS, Elisabeth LACROIX

Robert NOEL, Marie-Christine SCHÜMMER, Roland THOMAS

Les insertions pour le prochain numéro doivent parvenir avant le 20 du mois,

Paraît le premier samedi du mois sauf au mois d'août.



JUDO - Section ERNAGE

Secrétariat : Christine NOEL

Le mardi 23 février 1993, notre section Ernage organise une journée judo-animation pour tous les enfants judokas ou non âgés de 6 à 14 ans.

La grande innovation est que cette journée est aussi accessible aux plus petits. En effet, l'un de nos grands projets est d'ouvrir un cours de psycho-motricité basée sur le judo (apprendre à chuter sans se blesser, éviter divers obstacles, différencier droite et gauche, etc...). Nous comptons y accueillir les enfants âgés de minimum 3 ans en 1993 et notre journée du 23 février est donc la meilleure occasion de tester notre programme.

Les enfants seront répartis par groupe selon leur âge et leurs aptitudes. Nous ferons un peu de judo mais aussi des jeux d'intérieur et si la météo nous est favorable, nous irons nous promener. Il faut prévoir des vêtements chauds. Le prix de cette journée est de 400 francs et elle se déroulera à la salle La Concorde à Ernage de 9H30 à 16H30. Une garderie gratuite est organisée à partir de 8H00.

Les enfants devront apporter leur repas de midi et une boisson chaude ou froide leur sera offerte. Ils recevront également une collation l'après-midi. Ils n'auront en aucun cas besoin d'argent de poche pendant cette journée.

Bulletin de participation A REMETTRE POUR LE 15 FEVRIER 93

NOM PRENOM

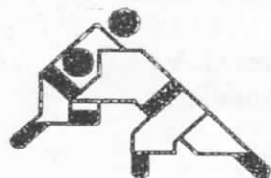
ADRESSE.....

..... TEL

AGE (*) judoka - ceinture
 (*) non-judoka

(*) biffer la mention inutile

Participera à la journée du 23 février et joint la somme de 400 francs par enfant.



JUDO - SECTION ERNAGE
Local Sportif : Salle «La Concorde»
Tél. 081/61.40.77

1993 est l'année des grand-parents !

Nous aussi, nous avons décidé de les mettre à l'honneur.

Après la journée de judo-animation, nous invitons les parents, amis et surtout les grands-parents à venir rejoindre les enfants à partir de 16h30'.

Comme le 23 février, c'est le «Mardi gras», un concours de déguisement sera organisé tant pour les enfants que pour les adultes. Le jury sera composé par des personnes de l'assemblée. D'autres animations sont prévues mais nous vous en réservons la surprise.

Pendant tout ce temps, vous pourrez vous restaurer en dégustant de savoureuses crêpes.

Venez nombreux vous divertir avec nous.

Les G.O. et les G.A.

Le groupe Animation

Afin de nous aider à organiser cette fête, pourriez-vous compléter ce bulletin de participation et nous le remettre pour le 15 février au plus tard.

NOM PRENOM

ADRESSE

Nous participerons à la fête des grands-parents le 23/2/93.

Nous serons adultes et enfants.

La participation à cette fête est gratuite.



JUDO INTER GEMBLoux-WAVRE
Responsable : Marc LAMPROYE
Tél. 081/61.14.55

Inter Gembloux-Wavre
section Ernage

Chers 3 x 20, Chers Grands-Parents,

La section Judo-Ernage a le plaisir de vous inviter à la «Fête des Grands-Parents» qu'elle organise le mardi 23 février 1993 à la salle La Concorde à Ernage à partir de 16 h30'.

Comme nous seront le «Mardi Gras», un concours de déguisement accessible aux enfants mais aussi aux adultes est organisé et le jury sera composé par des membres de l'assemblée. Des jeux et animations musicales vous seront également proposés et vous pourrez déguster de délicieuses crêpes.

Nous espérons vous compter nombreux parmi nous car, n'oubliez pas, 1993 est l'année des Grands-Parents.

Les G.O. et les G.A.
Le Groupe Animation.



PARADIS DES ENFANTS

Le PARADIS DES ENFANTS invite tous les enfants, parents et amis à se déguiser le samedi 20/02/93 pour participer à leur journée Carnaval.

Rendez-vous à l'église dès 14 heures pour le rallye du grand feu (dans les rues d'Ernage).

Cette randonnée se terminera à la salle LA CONCORDE par la distribution à tous les enfants de la galette des prince et princesse Carnaval suivie de la traditionnelle élection de MISS ERNAGE 1993 (3 à 12 ans) et d'un concours de danses modernes (avis à tous).

En apothéose, grand feu de joie sur le ballodrome.

Participation à la journée : 50 frs.

Le Comité.



LONDRES 2 JOURS 6 ET 7 FEVRIER 93

Prix : 3.750 F. demi-pension.

Ordre du jour :

L'heure du départ sera communiqué par téléphone.

On prendra le ferry à Dunkerque à 8 h 30' - Arrivée à Ramsgate à 10 h 45'.

Possibilité de déjeuner dans le ferry. Nous visiterons Canterbury (ville et cathédrale)

Dîner non compris. - Londres : Installation à l'hôtel IBIS.

Début : tour de ville avec arrêt au magasin Harrod's, souper à l'hôtel compris.

2ème jour : Petit déjeuner anglais.

Palais de Buckingham, relève de la garde à 11 h 30', Tour de Londres, Tower Bridge, Abbaye de Westminster, Big-Ben, cathédrale St Paul..., dîner à Conventgarden non compris.

Très important :

En même temps que la réservation, s'inscrire (si on le désire) pour le déjeuner 300F, le souper 560 F sur le ferry.

Pour tous renseignements MARCHAL Anne-Marie - Tél. 081/61.17.68.

Pour les inscriptions : Autocars DEBLIRE - Tél. 082/61.21.04

ANNE MARIE MARCHAL.



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

Section n° 30 ERNAGE

Permanence : Rue Omer Piérard 124 les 1er et 3ème
mardis (non fériés) du mois de 16 à 19 heures.

COMBIEN DOIS-JE PAYER A PRESENT A MON MEDECIN ? COMBIEN LA MUTUALITE ME REMBOURSE-T-ELLE ?

En général, les médecins et les mutualités conviennent ensemble des honoraires des médecins et des spécialistes.

Il n'a pas été possible d'en arriver à un accord pour 1993 et le Gouvernement a dès lors décidé de formuler lui-même une proposition qui apporte surtout une amélioration au niveau des honoraires des généralistes. Le Gouvernement propose de majorer les honoraires pour les consultations de 6 % et ceux pour les visites de 5 %.

Au moment où paraîtront ces lignes, on connaîtra le pourcentage des 31.000 médecins qui auront fait savoir leur opposition à cette proposition. S'il y en a moins de 40 %, elle sera d'application et la sécurité tarifaire sera ainsi réinstaurée.

Les Mutualités Chrétiennes espèrent que les médecins prendront leurs responsabilités et qu'ils approuveront cette proposition.

Dans le contexte économique et budgétaire actuel, il ne serait d'ailleurs pas réaliste d'exiger encore plus. En outre, il serait injustifiable que les médecins puissent demander n'importe quel prix pour leurs actes médicaux.

Les Mutualités Chrétiennes estiment que la confiance réciproque entre le médecin et son patient est extrêmement importante : la sécurité tarifaire pour le patient fait partie de cette relation de confiance.

En tenant compte des honoraires découlant de la proposition du Gouvernement et des tarifs de remboursement fixés par Arrêté royal, on obtient les chiffres suivants pour les prestations les plus courantes :

CODES	LIBELLE	HONO- RAIRES	REMB. PIVO	REMB. AUTRES
101010	Consult.méd.médecine générale	378	349	289
101032	Consult.méd.médecineGénérale avec formation complémentaire	504	465	401
102012	Consultation spécialiste	503	453	378
102034	Consultation interniste	810	741	608
102071	Consultation pédiatre	811	742	609
102093	Consultation cardiologue	810	741	608
102211	Consultation Neuropsychiatre	1.013	944	760
103110	Visite méd. médecine générale	532	481	366

103132	Visite méd. médecine générale avec formation complémentaire	648	597	482
10951	Séance Psychoth. à son cabinet, du psych. ou du neuro-psych. une personne, 45 minutes minimum	1.621	1.459	1.216

TIERS PAYANT

On appelle tiers payant le paiement direct par la mutuelle au prestataire de soins du remboursement de l'assurance maladie. Ce système est obligatoire pour les malades hospitalisés, interdit pour les consultations et les visites; il est facultatif pour tous les actes techniques ambulatoires : radiographies, analyses, etc... Pour ces dernières prestations, un Arrêté royal récent réserve cette possibilité du tiers payant aux seuls médecins qui ont entièrement adhéré à l'accord médico-mutualiste. Or, les médecins sont opposés à ce lien avec la convention, certains leaders médicaux demandent aussi l'interdiction pure et simple du tiers payant. C'est le cas du docteur Beckers, qui a succédé au docteur Wynen à la Présidence des Chambres syndicales de médecins.

Sur ce point aussi le Ministre avait concédé, en réunion, un assouplissement du système en l'ouvrant aux médecins qui ont adhéré à l'accord pour une partie seulement de leur activité. Le Ministre n'avait bien entendu pas suivi les médecins qui réclamaient la suppression pure et simple du tiers payant.

TARIFS ET ACTES

A l'augmentation des tarifs s'ajoutent, ces dernières années, celle du nombre d'actes. Le total des dépenses de l'assurance maladie pour certains groupes de prestations médicales, augmente de la façon suivante (en milliard de francs).

	1989	1990	1991	1992(prévision)
Visites et consultations	26,4	27,8	29,8	33 +25% en 3 ans
Prestations techniques	39,6	41,6	45,3	48,8 +23% en 3 ans
Chirurgie, anesthésie	13,4	14,8	16,6	18 +34% en 3 ans

Ces augmentations ne doivent-elles pas nous faire réfléchir sur l'avenir de la sécurité sociale.

Il semblerait qu'un grand nombre de médecins, même en l'absence de toute ratification de l'accord proposé par le Ministre, acceptent néanmoins de pratiquer les honoraires proposés. Cette position est raisonnable. Mais à terme, on ne pourra se maintenir dans l'insécurité juridique engendrée par l'absence de convention.

Eugène DEHOUX.



Calendrier des activités.

16 fév 93	Goûter mensuel	3x20
19 fév 93	Mardi gras - Souper aux crêpes	Ass Par Ec Comm
19 fév 93	Réunion Ernage Rencontre	Ernage Rencontre
20 fév 93	Carnaval des minis	Paradis des enfants
23 fév 93	Démonstration Judo	Judo club
26 fév 93	Tournoi tennis de table	Ernage Animation
28 fév 93	Tournoi tennis de table	Ernage Animation

UNION GENERALE D'AIDE AUX HANDICAPES

A l'occasion de son 10ème anniversaire

GRAND SHOW FRANCK MICHAEL

le samedi 27 février 93 à 15heures au

FOYER COMMUNAL DE GEMBOUX

Réservation chez :

Albert SWINNEN

rue Eug. Delvaux, 63 ERNAGE

Tél: 61.21.48

d'ASNATGIA au village d'ERNAGE

Par l'abbé Joseph TOUSSAINT

(suite)

La guerre connut une nouvelle recrudescence en 1701. Elle dura douze ans. Les champs ne purent être cultivés comme il le fallait. Un certain nombre d'entre eux retournèrent à l'état de «trys» ou de genêtiers. Le rude hiver de 1709 causa bien des dégâts. En 1711, les souris s'attaquèrent aux moissons. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le comté de Gembloux se trouvât à bout de souffle !

La guerre de Succession d'Autriche (1746)

Une chaude alerte eut lieu en 1746, lors de la guerre de Succession

d'Autriche. Les troupes de Louis XV (1715-1774), sous le commandement de Maurice de Saxe, campèrent à Walhain. Elles défirent les alliés aux Cinq-Etoiles (Thoremals-Saint-Trond). Dans toute la terre de Gembloux, il s'ensuivit des mouvements militaires, entraînant réquisitions et vexations de diverse nature.

La haine des censes (1766)

En 1766, le brigandage et la criminalité augmentèrent dangereusement. Les jurés des villages de la terre de Gembloux s'en plaignaient tout autant que le magistrat de la ville.

Puis, on se tint sur le qui-vive à cause des crimes de «la haine des censes». Certains fermiers n'obtenaient pas le renouvellement de leur bail. Pour se venger, ils incendiaient des fermes, ils détruisaient des plantations et se livraient à des excès de tout genre.

La Révolution brabançonne (1789)

En octobre 1789 éclata la Révolution brabançonne contre l'empereur Joseph II (1765-1790). Comme les autres localités du comté de Gembloux, Ernage logea des patriotes et concourut à des livraisons en leur faveur.

Linoy, chef-maire de Gembloux (1793)

Dans les signes suivantes, nous voudrions exposer longuement ce qui arriva à Gembloux en février et en mars 1793, non seulement parce que, selon toute vraisemblance, des Ernageois furent témoins des événements consécutifs à la première occupation française de la ville en cette fin du XVIII^e s., mais surtout parce qu'un Ernageois de naissance, Charles Linoy, devint alors chef-maire de l'ancien comté de Gembloux. Nous en profiterons pour suivre cet étonnant personnage dans sa carrière mouvementée, pour autant du moins que des renseignements nous sont parvenus à son sujet.

La Relation de ce qui s'est passé à Gembloux depuis le 3 février 1793 jusqu'au 27 mars de la même année nous a été livrée par Charles-Antoine-Joseph Dury, greffier de la cour et de la ville de Gembloux depuis le 18 avril 1764. Elle a été imprimée en trois cents exemplaires à Louvain par P. Corbeels en avril 1793. Le manuscrit original et l'épreuve corrigée par l'auteur reposent aux Archives de l'Etat à Namur.

Le père Bruno Lefebvre, S.J., en a fourni la publication en 1912 et en 1922.

L'occupation de Gembloux en 1793 était une conséquence du triomphe remporté par Dumouriez (Charles-François du Périer, 1739-1829) : vainqueur à Valmy sur les Prussiens de Brunswick, le 20 septembre 1792, ce général français avait battu à Jemappes, le 6 novembre 1792, les Autrichiens de

Clerfayt. La Belgique fut alors rapidement conquise par lui.

Dans l'après-midi du 3 février 1793 (dimanche de la Sexagésime), pénétrèrent dans Gembloux : 1° N. Cobus, commissaire du Pouvoir exécutif belge et français, accompagné d'un secrétaire ; 2° le lieutenant-colonel Evrard, à la tête d'environ cent cinquante volontaires wallons ; 3° quelques dragons français. Ils se firent loger en ville par le magistrat : le bailli-maieur Joseph Liboutton (nommé à cette charge par l'abbé-comte Colombran Wilmart, le 15 décembre 1792), les échevins J.-A de Becquevort, J.-J. Berger, J.-Fr. Wilmet, A.-D. Winand, M.-J. De Savoye, et le greffier C.-A.-J. Dury.

Faisons tout d'abord connaissance avec les trois protagonistes.

Tout comme Charles Linoy, dont nous aurons à parler abondamment, N. Cobus était avocat au Souverain Conseil de Brabant. Il se trouva au nombre des quatre-vingts représentants provisoires élus à Bruxelles, le 18 novembre 1792, en la collégiale de Saints-Michel-et-Gudule. (Cette élection avait été patronnée par la «Société des Amis de la Liberté, de l'Egalité et de la Souveraineté du Peuple»). En 1794, notre personnage joua un rôle peu glorieux dans la confiscation des nombreux livres de la bibliothèque de l'abbaye de Gembloux, trouvés par les soldats républicains dans diverses fermes du monastère. Mais au début de 1793, son rôle comme commissaire civil de la ville libre de Bruxelles était de procéder à des élections en vue de former de nouvelles municipalités dans les bourgs et les villages du Brabant wallon. Beau-frère de Linoy, Evrard était un officier de l'armée autrichienne. Il s'était compromis avec les Patriotes lors de la Révolution brabançonne. Aussi, après le retour dans nos principautés des troupes habsbourgeoises, s'était-il exilé en France. Il s'y était engagé dans le deuxième régiment belge. Plus tard, comme l'atteste un document en la possession de ses descendants habitant Walhain-Saint-Paul, il changea son nom en Evilard.

L'exercice de la justice

Bien que la haute cour de justice de Gembloux possédât juridiction sur toute la terre (ou comté) de Gembloux, l'abbé-seigneur nommait un sergent différent pour Cortil, Ernage, Gembloux, Lonzée et Sauvenière. Ce garde-champêtre recevait annuellement, au milieu du XVIII s., trente-quatre setiers de seigle. Le setier, sixième partie du muid gembloutois, équivalait sans doute à une trentaine de litres, mesure rase. La valeur du seigle était variable. Elle se payait en 1790 vingt sol ou une livre argent de change, soit sept florins courants de Brabant (ce florin correspondait à 1 fr 81 or).

C'était le 5 janvier que l'abbé-seigneur de Gembloux signait la nomination des magistrats de sa terre (ou comté). Le lendemain, après la grand-messe de l'Epiphanie, en son nom de bailli-maieur (nommé à vie) proclamait les nouveaux magistrats, parmi lesquels figuraient les jurés désignés pour les villages (Cortil, Ernage, Grand-Manil, Liroux, Lonzée et Sauvenière).

(à suivre)

AVIS PONGISTIQUE GRAND TOURNOI ANNUEL DU CARNAVAL

PING ** Pour les sportifs et les autres ** PONG
 PING ** Le vendredi 26 et le dimanche 28 février ** PONG
 PING ** L'ASBL ERNAGE ANIMATION VOUS INVITE ** PONG
 PING ** à son 9ème grand tournoi de tennis de table du Carnaval ** PONG
 PING ** à la salle «La Concorde» d'Ernage ** PONG

Catégories : 1a.	GARCONS	de 6 à 10 ans
1b.	GARCONS	de 11 à 14 ans
2a.	MESSIEURS & DAMES	classés
2b.	MESSIEURS & DAMES	non-classés
3.	JUNIORS VETERANS ERNAGEOIS	+ de 30 ans
	(Dames et hommes)	

Calendrier :

Vendredi 26 février	10 à 12h	1er tour garçons 1a
	10 à 12h	1er tour garçons 1b
	14 à 16h	2ème tour et 1/4 finale Garçons 1a et 1b
	14 à 16h	1er tour Messieurs 2b
	à partir de 17h	1er tour Messieurs 2a
Dimanche 28 février		1er tour Juniors Vétérans
	à partir de 14h	Finales toutes catégories

Les concurrents sont invités à s'inscrire dès à présent, et pour le 24 février AU PLUS TARD en remettant le talon ci-dessous, dûment complété, ou en téléphonant à

- Jose Kekenbosch	081/61.26.73
- Michel Dufrasne	081/61.06.12

Droit de participation : Concurrents nés avant 1976 : 100,-FB
 Autres concurrents 50,-FB

Le challenge «ERNAGE ANIMATION» attribué au vainqueur de la catégorie «Juniors Vétérans Ernageois» sera remis en compétition dans la même catégorie.

De nombreux prix récompenseront les participants; en plus les vainqueurs recevront une coupe

INSCRIPTION TOURNOI DE TENNIS DE TABLE DU CARNAVAL 1993

NOM -----	Catégorie	
	1a Garçons 6-10	
PRENOM -----	1b Garçons 11-14	
Date de naissance -----	2a Messieurs classés	
	Classement= -----	
N° de téléphone -----	2b Messieurs non-classés	
	3 JUNIORS Vétérans	